



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20906
17 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 17 OCTOBRE 1989, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre datée du 10 octobre 1989 (S/20905) concernant l'augmentation du nombre des scrutateurs pour les élections qui doivent se tenir prochainement en Namibie, a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité. Ils ont examiné la question et donné leur accord à la proposition contenue dans cette lettre.

Les membres du Conseil de sécurité tiennent à ce que les dépenses du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) continuent d'être strictement contrôlées pendant cette période où l'ONU est de plus en plus mise à contribution pour des opérations de maintien de la paix.

Le Président du Conseil de sécurité.

(Signé) L. Yves FORTIER
